



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 décembre 2013
Français
Original : anglais

Lettre datée du 24 décembre 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), j'ai l'honneur de me référer au paragraphe 9 de la résolution 1977 (2011) du Conseil et de vous faire tenir ci-joint l'examen de 2013 de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1540 (2004)
(Signé) Oh Joon



Annexe

Examen de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) en 2013

I. Introduction

1. Dans sa résolution 1540 (2004), le Conseil de sécurité a déclaré qu'il entendait suivre de près la mise en œuvre de la résolution et prendre au niveau approprié toutes autres décisions qui pourraient être nécessaires à cette fin. Ayant constaté que l'application intégrale de la résolution 1540 (2004) par tous les États était une œuvre de longue haleine, le Conseil a adopté le 20 avril 2011 à l'unanimité la résolution 1977 (2011), par laquelle il a prorogé pour une durée de 10 ans le mandat du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) (le « Comité 1540 »). Au paragraphe 9 de sa résolution 1977 (2011), le Conseil a décidé que le Comité 1540 continuerait d'œuvrer à favoriser l'application intégrale par tous les États de la résolution 1540 (2004), en exécutant son programme de travail, qui comprend la compilation et l'analyse générale des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) par les États, ainsi que leurs actions d'information, de dialogue, d'aide et de coopération.

II. Méthodologie

2. L'examen annuel de 2013¹ comprend deux parties : la première est un résumé factuel des activités menées dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution, de l'assistance, de la coopération avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales, de la transparence et de la communication; la seconde est une évaluation des progrès accomplis par rapport au programme de travail du Comité. Cet examen couvre tous les aspects de la résolution 1540 (2004). Dans l'annexe I de l'examen sont indiquées les activités d'information auxquelles ont participé le Président, les membres et les experts du Comité, tandis que dans l'annexe II sont indiquées les activités auxquelles ces derniers ont été officiellement invités mais n'ont pas pris part.

III. Progrès accomplis et résultats obtenus

A. Suivi et mise en œuvre au niveau national

3. En 2013, le Comité a continué d'aider les États à appliquer la résolution 1540 (2004) et de suivre sa mise en œuvre. Conformément aux recommandations figurant dans l'examen annuel précédent (S/2012/963), le Groupe de travail du Comité sur le suivi et la mise en œuvre au niveau national a préconisé que le modèle de tableau soit modifié afin qu'il soit plus facile d'y enregistrer les informations et de l'utiliser. C'est la première fois que le modèle de tableau est remanié de la sorte depuis qu'il a été adopté en 2005. Compte tenu des changements qui ont eu lieu depuis lors, le modèle de tableau actualisé a été modifié de façon à y faire

¹ L'examen de 2013 tient compte des données et informations reçues jusqu'au 16 décembre 2013. Les données et informations reçues en 2013 après cette date figureront dans l'examen de 2014.

apparaître, notamment, les instruments internationaux juridiquement contraignants applicables et adoptés récemment, ainsi que les résolutions faisant suite à la résolution 1540 (2004). Le format du modèle a également été simplifié. Le nouveau modèle accompagné d'une note explicative a été envoyé aux États Membres. Les experts du Comité ont commencé à convertir et à examiner les tableaux sur la base du nouveau modèle.

4. Pour que tous les États aient présenté un rapport d'ici à la fin de 2014, année qui marquera le dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1540 (2004), le Comité a continué d'encourager les États qui ne l'avaient pas encore fait à présenter leur premier rapport. À cet égard, le Président a adressé des lettres aux États et le Comité, le Bureau du Président et le groupe d'experts ont mené des consultations bilatérales avec les États qui n'avaient pas encore présenté de rapport. Pendant la période considérée, deux autres États (Libéria et Soudan du Sud) ont présenté leur premier rapport sur l'application de la résolution, ce qui porte à 171 le nombre total de rapports soumis par les pays, sur les 193 États Membres.

5. Dans sa résolution 1977 (2011), le Conseil de sécurité a engagé les États à donner à titre volontaire un complément d'information sur ce qu'ils font pour mettre en œuvre la résolution 1540 (2004), y compris sur celles de leurs pratiques qui se révèlent efficaces. Faisant suite à la demande adressée par le Président le 27 février 2013, 28 nouveaux États² (contre 6 pendant la période à l'examen en 2012) ont fourni pendant la période considérée des informations complémentaires, y compris sur celles de leurs pratiques qui sont efficaces, par exemple celles qui visent à empêcher les institutions financières de contribuer à la prolifération des armes de destruction massive, ainsi que des contrôles renforcés pour empêcher le trafic d'armes de destruction massive et de matériaux connexes.

6. Dans sa résolution 1977 (2011), le Conseil de sécurité a également engagé les États à établir, à titre volontaire, un plan d'action national de mise en œuvre, dressant la liste de leurs priorités et leurs projets pour poursuivre l'application de la résolution 1540 (2004). En 2013, le Kirghizistan et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont présenté leurs plans d'action nationaux, portant ainsi à huit le nombre total de plans que le Comité a reçus. Les experts du Comité 1540 ont contribué à l'élaboration, à titre volontaire, de plans d'action nationaux avec d'autres États, dont l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la République de Corée et la République de Moldova.

7. Dans sa résolution 1977 (2011), le Conseil de sécurité a constaté également qu'il importait que le Comité entretienne activement un dialogue avec les États sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), y compris par des visites dans les pays concernés, à leur invitation. En 2013, les membres du Comité et le groupe d'experts se sont rendus au Burkina Faso, à la Grenade, en République de Corée et à la Trinité-et-Tobago. Le Comité a également été invité à se rendre au Mozambique, au Niger et en République de Moldova. À l'occasion de ses visites, le Comité a pu recueillir des informations plus récentes sur l'application de la résolution

² Allemagne, Bhoutan, Burkina Faso, Colombie, Croatie, Danemark, États-Unis d'Amérique, Géorgie, Grèce, Guatemala, Inde, Iraq, Israël (en 2012 après le 15 décembre), Jamaïque, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Mexique, Panama, Paraguay, Philippines, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour et Suisse.

1540 (2004), notamment déterminer les réalisations, les lacunes et les besoins d'assistance, et les représentants du Comité et les experts ont rencontré des responsables nationaux compétents, dont des représentants de haut niveau. Cette augmentation du nombre de visites dans les pays montre que le Comité est déterminé à renforcer les échanges directs avec les États.

8. En application du paragraphe 12 de la résolution 1977 (2011), le Groupe de travail sur le suivi et la mise en œuvre au niveau national a commencé, avec l'aide du groupe d'experts, à examiner les pratiques efficaces, les modèles et les directives ainsi qu'un projet de guide de référence technique sur la résolution 1540 (2004). À cet effet, une lettre a été envoyée le 4 novembre 2013 aux États Membres et aux organisations internationales, régionales et sous-régionales pour les inviter à faire part au Comité 1540 de leur expérience, des enseignements qu'ils en ont tirés et des pratiques efficaces concernant la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004).

9. Au cours de la période considérée, les États ont continué à chercher de nouveaux moyens de mettre en œuvre les obligations que leur fait la résolution 1540 (2004). Par exemple, la Croatie et la Pologne ont mené, avec l'aide du Bureau des affaires de désarmement, un examen mutuel de l'application de la résolution, dans le cadre duquel les deux pays se sont réunis à deux reprises, à Varsovie et à Zagreb, les experts du Comité jouant le rôle d'observateurs. Cet examen a permis de déterminer quelles pratiques étaient efficaces et de favoriser les échanges de données d'expérience.

10. Le premier séminaire tenu en vue de définir des pratiques efficaces concernant la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) a été organisé à Zagreb en 2013 par la Croatie en coopération avec le Centre régional d'assistance à la mise en œuvre et à la vérification des accords de maîtrise des armements et le Bureau des affaires de désarmement, et 10 États participants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) y ont pris part.

11. Concernant la mise en œuvre de la résolution, l'année 2013 a été marquée par l'adoption, le 27 septembre, de la résolution 2118 (2013), au paragraphe 14 de laquelle le Conseil de sécurité a décidé que les États Membres l'informeront immédiatement de toute violation de sa résolution 1540 (2004), y compris de l'acquisition par des acteurs non étatiques d'armes chimiques, de leurs vecteurs et d'éléments connexes, afin qu'il puisse prendre les mesures nécessaires. La résolution 2118 (2013) instaure donc une obligation de communication en ce qui concerne la résolution 1540 (2004).

12. Un rapport faisant référence à la résolution 2118 (2013) était joint en annexe à une lettre que la République arabe syrienne a adressée le 15 novembre au Président du Comité, au Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées et au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, dans lequel il était fait état de violations présumées de la résolution 1540 (2004).

13. Le Conseil de sécurité a rappelé les obligations que la résolution 1540 (2004) fait aux États Membres, dans les déclarations présidentielles en date du 15 janvier (S/PRST/2013/1) et du 6 août (S/PRST/2013/12).

B. Assistance

14. Le Comité et ses groupes de travail sur l'assistance ont continué à prendre des mesures pour optimiser le dispositif d'assistance. Pour ce faire, ils se sont en particulier attachés à définir et à analyser les besoins d'assistance, à rapprocher les offres et les demandes d'assistance, à favoriser le dialogue sur l'assistance avec les organisations internationales, régionales, sous-régionales et, s'il y a lieu, avec les organisations non gouvernementales compétentes, et à faire mieux connaître les problèmes qui se posent en matière d'assistance.

15. En 2013, le Comité a reçu une nouvelle demande d'assistance officielle du Kirghizistan, qui s'inscrit dans son plan d'action national. En outre, la Grenade, l'Iraq, la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et le Système d'intégration de l'Amérique centrale ont mis à jour leurs demandes d'assistance.

16. Les États-Unis, le Japon, la Suisse, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le Groupe des fournisseurs nucléaires, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), l'Organisation maritime internationale (OMI) et le régime de surveillance des technologies balistiques ont donné suite aux demandes d'assistance transmises par le Comité à l'ensemble des fournisseurs d'assistance. Le Comité a également pris note que la Suisse avait contribué au financement des activités menées par le Centre de prévention des conflits de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe aux fins de l'application de la résolution 1540 (2004).

17. L'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation mondiale de la santé animale ont officiellement fait savoir au Comité qu'elles étaient disposées à fournir une assistance. Aussi ont-elles été ajoutées à la liste des organisations offrant leur assistance.

18. Pour jouer son rôle de centralisation de manière transparente, le Comité a continué à publier sur son site les demandes d'assistance présentées par des États Membres et des organisations sous-régionales, ainsi que les offres d'assistance émanant d'États Membres et de plusieurs organisations internationales, régionales et sous-régionales ou d'autres entités. En outre, la rubrique du site Web consacrée à l'assistance a été remaniée de sorte que les demandes d'assistance de chaque pays et organisation apparaissent plus clairement.

19. Pour faciliter la fourniture d'une assistance technique aux fins de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) en rapprochant les demandes et les offres d'assistance, le Comité et ses experts ont poursuivi le dialogue avec le Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes en s'appuyant sur une liste récapitulative des demandes d'assistance, laquelle a été actualisée, puis présentée lors de trois réunions du Groupe de travail du Partenariat mondial tenues en 2013, à l'occasion desquelles les offres et les demandes d'assistance ont été mises en correspondance. Les experts mettent régulièrement à jour la liste récapitulative afin qu'elle puisse servir en cas de demande de renseignements ou d'activités d'information.

20. Les experts ont continué à consulter des représentants de nombreux États et organisations internationales, particulièrement en ce qui concerne les demandes d'assistance récentes ou existantes, notamment lors de visites dans les États. Par

exemple, la Grenade a actualisé sa demande d'aide à la suite d'une visite. De plus, lors d'autres activités d'information, les experts du Comité ont régulièrement examiné des questions touchant à l'assistance et expliqué le rôle de centralisation du Comité.

21. Apportant leurs connaissances spécialisées, par exemple dans les domaines de la préparation en prévision d'attaques bioterroristes ou les contrôles des exportations, les experts du Comité ont également contribué à certaines activités de formation et de renforcement des capacités, comme des cours, des stages ou des ateliers consacrés à l'éducation et au renforcement des capacités. Plusieurs entités ont organisé ce type d'activités, notamment INTERPOL, l'Organisation des États américains, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), le Collège de défense de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et l'Université de Géorgie (États-Unis).

C. Coopération avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales

22. Le Groupe de travail sur la coopération avec les organisations internationales, y compris le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#) et [1989 \(2011\)](#) et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1373 \(2001\)](#), s'est penché sur la stratégie du Comité 1540 qui consiste à se concerter avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales dans le but d'organiser leur coopération future et de trouver des moyens de coopérer plus étroitement avec ces organisations, compte tenu des capacités et du mandat de chacune d'entre elles.

23. Le Comité a collaboré davantage avec l'AIEA dans le domaine du renforcement de la sécurité nucléaire, notamment en participant à diverses activités d'information, dont la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire ou des ateliers régionaux sur la coordination de contrôles efficaces aux frontières pour les pays d'Asie et du Pacifique, du Moyen-Orient et d'Amérique latine.

24. Le Comité a également développé ses liens de collaboration avec l'OIAC, notamment en organisant des échanges entre le groupe d'experts et les représentants de l'OIAC sur le renforcement du rôle que joue le Comité en matière de rapprochement des offres et des demandes d'assistance, en collaborant dans le cadre du Groupe de travail sur la prévention des attentats à l'arme de destruction massive et les interventions en cas d'attentat, qui dépend de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, et en participant à l'atelier international sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération et sur le renforcement des capacités, qui est coorganisé par l'OIAC.

25. Le Comité a aussi renforcé sa coopération avec l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques, notamment à la faveur de la nomination officielle d'un coordonnateur de l'Unité pour les questions relatives à la résolution [1540 \(2004\)](#). Par ailleurs, le Comité et l'Unité d'appui ont participé à des ateliers régionaux sur l'application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction organisés dans le cadre du plan d'action de l'Union européenne en faveur de la Convention, mis au point un manuel d'application nationale de la Convention et pris part à des activités d'information à l'intention des

États parties organisées dans le cadre des réunions annuelles sur l'application de la Convention.

26. Pendant la période considérée, des représentants de l'Unité d'appui, de l'AIEA et de l'OIAC ont participé avec les membres et les experts du Comité à des activités internationales d'information, ce qui a permis à de multiples reprises de faire prendre conscience aux États des objectifs communs dans les domaines de la non-prolifération et de la promotion de la coopération internationale.

27. Le Comité et ses experts ont continué d'avoir des échanges réguliers avec d'autres partenaires, comme l'Organisation mondiale de la santé animale, le Groupe d'action financière, INTERPOL, l'Union interparlementaire, l'ONUDC, l'Organisation mondiale des douanes et l'OMS. Y ayant été invité, le Secrétaire général de l'Organisation mondiale des douanes a accepté de venir s'exprimer devant le Comité en 2014.

28. Le Comité a collaboré étroitement avec le Groupe d'action financière pour renforcer leur coopération dans les domaines d'intérêt commun. Le Président du Comité a coorganisé une réunion publique d'information commune des présidents du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011), du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001), du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011) et du Président du GAFI, à l'occasion de laquelle il a mis en lumière les objectifs convergents relatifs à la prévention du financement de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs auprès d'acteurs non étatiques, notamment aux fins d'activités terroristes. Les experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) ont pris part à une réunion plénière du Groupe d'action financière et à d'autres activités auxquelles participaient également le Groupe d'action financière ou ses organes régionaux.

29. Le Comité a redoublé d'efforts pour encourager les organisations internationales, régionales et sous-régionales à nommer des points de contact et continué de collaborer avec ceux déjà en place. Au cours de la période considérée, il a reçu notification de la nomination ou du renouvellement de huit points de contact. En outre, l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques, l'Organisation mondiale de la santé animale et l'OMS ont nommé des points de contact pour la première fois.

30. Le Président du Comité a tenu une réunion avec la Présidente d'INTERPOL, qui s'est engagée à ce que les questions relatives à la résolution 1540 (2004) soient intégrées à certains programmes de formation d'INTERPOL. Cet engagement a été tenu, des experts du Comité ayant été invités par INTERPOL à participer à une série de stages de formation sur les risques chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires. INTERPOL a également organisé, en coopération avec la CARICOM et le Bureau des affaires de désarmement, une réunion à l'intention des États membres de la CARICOM, dont la Jamaïque a été l'hôte.

31. En 2013, le Comité et ses experts ont participé aux trois réunions du Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes. Pour la première fois, des sessions de rapprochement des offres et des demandes d'assistance ont figuré à l'ordre du jour des trois réunions. Les

experts ont échangé des informations sur l'état d'avancement du traitement des demandes et fait part de la volonté du Comité de poursuivre le dialogue engagé avec le Groupe de travail du Partenariat mondial sur toutes les questions concernant l'assistance et le renforcement des capacités.

32. Les organisations régionales et sous-régionales ont continué de jouer un rôle important et de favoriser l'application de la résolution 1540 (2004). Le séminaire sur les mesures de confiance en matière d'application de la résolution 1540 (2004), qui s'est déroulé lors du deuxième Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, organisé par le Gouvernement thaïlandais en coopération avec les États-Unis, a été l'occasion d'examiner l'objectif de l'établissement de rapports par tous les États et de pleine application de la résolution 1540 (2004) dans la région.

33. La Communauté d'États indépendants (CEI) a organisé, en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement et le Centre de prévention des conflits de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, un atelier régional sur l'application de la résolution 1540 (2004) à l'intention des États membres de la CEI. Les participants ont élaboré un ensemble de recommandations à caractère non officiel sur l'application de la résolution.

34. L'Organisation des États américains et le Gouvernement mexicain ont organisé, en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement, un atelier sur le l'octroi de licence et le contrôle des exportations, l'objectif étant d'appuyer les activités prévues dans le plan de travail national pour l'application de la résolution 1540 (2004). La CARICOM a favorisé l'application de la résolution dans la région grâce aux activités de son coordonnateur régional, tenu des consultations et pris part à des activités communes avec les membres et les experts du Comité, comme les visites à la Trinité-et-Tobago et à la Grenade.

35. Le Comité a également collaboré plus étroitement avec l'OSCE, son président ayant en particulier participé à la réunion plénière du Forum de l'OSCE pour la coopération en matière de sécurité, et ses experts ayant assisté à un certain nombre d'ateliers et de manifestations de renforcement des capacités tenus dans la région, notamment l'atelier dont le Président de l'OSCE pour 2013 a été l'hôte et un atelier régional organisé en Serbie.

36. Le Groupe d'experts a participé à la neuvième réunion du Groupe de travail sur la lutte contre le terrorisme du Forum des îles du Pacifique ainsi qu'à la réunion du Comité de sécurité régionale du Forum, et continué de collaborer avec les États membres du Forum des îles du Pacifique.

37. Le dialogue engagé avec l'Union africaine sur la résolution 1540 (2004) a été encore facilité par un atelier de suivi portant sur l'application de la résolution, qui a été organisé en Éthiopie, avec l'appui du Bureau des affaires de désarmement, à l'intention des États d'Afrique. L'atelier a notamment été l'occasion d'examiner les moyens qui permettraient de faciliter l'application de la résolution 1540 (2004), notamment l'établissement de rapports par tous les États et la pleine application de la résolution. Le Président, un membre et des experts du Comité ont participé à cet atelier.

38. Les experts du Comité ont collaboré à plusieurs reprises avec d'autres organisations ou entités régionales ou sous-régionales, notamment l'Union européenne, l'Association de coopération économique Asie-Pacifique et la Communauté d'Afrique de l'Est. Un expert du Comité a participé à un atelier du

Groupe des fournisseurs nucléaires consacré aux mesures prises par les États pour faire respecter la législation en matière d'octroi de licences et de contrôle des exportations.

Coopération avec les organismes des Nations Unies

39. Le Comité a continué de collaborer étroitement avec l'ONUDC dans les domaines dans lesquels leurs mandats coïncident, l'objectif étant de régler des questions ayant trait directement à sa mission. À ce titre, des experts du Comité ont notamment participé à deux ateliers, l'un sur l'Amendement de 2005 à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, l'autre sur la Convention internationale de 2005 pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, organisés respectivement au Sénégal et au Kenya, avec l'aide financière du Royaume-Uni.

40. Le Groupe d'experts a participé, en sa qualité d'entité de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, à l'élaboration du rapport biennal de 2014 du Secrétaire général sur les activités menées par le système des Nations Unies pour appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, ainsi qu'à différentes initiatives de l'Équipe spéciale, dont des groupes de travail.

41. Le Comité a continué de coopérer avec le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011), le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011), et leurs experts, dans la limite de leurs mandats respectifs, notamment en menant des activités communes ou coordonnées de sensibilisation. En 2013, le Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) s'est joint aux visites de pays conduites par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) au Guyana et au Suriname, qui ont permis la tenue de débats approfondis sur la résolution 1540 (2004). L'occasion a également été saisie de se rendre au secrétariat de la CARICOM au Guyana. À deux reprises, le Comité a fait un exposé au Conseil de sécurité, aux côtés d'autres comités intervenant dans la lutte contre le terrorisme.

42. Le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) a participé, avec le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001), à la douzième Réunion des chefs des services spéciaux, services de sécurité et organismes d'application des lois, organisée par les services fédéraux de sécurité de la Fédération de Russie. Les experts des trois comités ont continué d'avoir régulièrement des échanges informels. En outre, le Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) a participé régulièrement aux réunions d'information thématiques d'intérêt commun organisées par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001).

43. Les experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) ont mené une réflexion avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement au sujet des programmes et activités qui pourraient favoriser une meilleure application de la résolution 1540 (2004). La collaboration avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice avait notamment pour but de recenser les possibilités de synergie et de convergence entre les plans d'action nationaux volontaires relatifs à la résolution 1540 (2004) et les plans d'action nationaux engagés au titre de l'initiative des

centres d'excellence de diminution des risques chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires de l'Union européenne.

44. Les activités de coopération menées avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique et le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes ont été examinées par le Comité et ses experts, l'objectif étant de renforcer le rôle que jouent ces centres en matière de sensibilisation pour favoriser l'application de la résolution 1540 (2004). À titre d'exemple, le Centre en Asie et dans le Pacifique et la République de Corée ont organisé et financé, en collaboration, une manifestation tenue en 2013 en République de Corée sur le thème de la non-prolifération, l'accent ayant été mis en particulier sur l'application de la résolution 1540 (2004), et les États-Unis ont aidé financièrement le Centre en Amérique latine et dans les Caraïbes pour qu'il puisse appuyer l'application des volets juridiques et réglementaires de la résolution.

Coopération avec la société civile et le secteur privé

45. Dans sa résolution 1540 (2004), dont l'application incombe aux États, le Conseil de sécurité a demandé à tous les États d'élaborer des moyens appropriés de collaborer avec l'industrie et le public et de les informer des obligations que leur imposent les lois en question. Le Comité et ses experts ont continué de collaborer avec l'industrie et le public pour mieux faire connaître la résolution et rendre son application plus effective.

46. Dans le secteur de l'industrie, le Comité a continué d'appuyer le « processus de Wiesbaden », des experts ayant participé à la deuxième conférence de Wiesbaden sur la biosécurité, organisée par l'Allemagne en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement. Plusieurs participants ont relevé que jamais autant d'entreprises ne s'étaient réunies à une manifestation concernant exclusivement ce sujet. Le Comité a participé à d'autres manifestations à l'intention de l'industrie coorganisées par le Bureau des affaires de désarmement, comme le sommet de 2013 de l'Union des banques arabes, dont une des séances avait pour thème la résolution 1540 (2004), et à la conférence de la CARICOM sur la résolution, organisée par les Bahamas, qui portait sur la construction d'une infrastructure de sécurité maritime et portuaire.

47. Les experts du Comité ont participé à des manifestations parallèles organisées par la société civile en marge de la troisième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur les armes chimiques et en marge de la réunion des experts gouvernementaux consacrée à la Convention sur les armes biologiques et de la réunion annuelle des États parties à celle-ci.

48. Le Groupe d'experts a participé au forum de la société civile, axé sur les possibilités de mobilisation concernant la résolution 1540 (2004), dont l'Autriche était l'hôte, en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement, et qui était organisé par le Comité directeur du forum. Le Comité et ses experts ont participé à d'autres activités d'information organisées par la société civile ou auxquelles elle participait.

D. Transparence et information

49. La transparence est un principe essentiel qui guide les travaux et les activités du Comité. Associée à des activités d'information, elle contribue à renforcer la confiance, à favoriser la coopération et à sensibiliser les États, les organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées, la société civile et le secteur privé aux questions concernant la résolution 1540 (2004) et, en conséquence, à faciliter l'application de celle-ci par les États.

50. Le site Web du Comité est un outil de transparence indispensable pour sensibiliser le public aux questions concernant la résolution 1540 (2004). Il représente une source précieuse d'information sur les travaux et activités du Comité et l'application de la résolution par les États Membres. Au cours de la période considérée, la transparence par le Web a été renforcée grâce à une actualisation régulière du site du Comité, réalisée avec l'appui du Bureau des affaires de désarmement, notamment en ce qui concerne les points de contact, les demandes et les offres d'assistance, la liste des réunions d'information et les notes d'information relatives aux résultats de ces manifestations ainsi que certaines déclarations et présentations faites par les membres et les experts du Comité. Aux fins de l'amélioration de la transparence sur l'état d'avancement de l'application de la résolution, le Comité a décidé que tous les rapports qui lui seraient présentés par les États seraient publiés, avec l'accord des États concernés, y compris les rapports se présentant sous la forme de tableau.

51. En 2013, le site Web a reçu 49 549 visites, soit une augmentation de 22 % par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, pour la première fois, un message du Président a été affiché sur la page d'accueil.

52. Les activités d'information représentent un des outils qui permettent au Comité d'utiliser ses ressources limitées de façon prudente et efficace afin de toucher des publics plus nombreux et ciblés. En 2013, le Président du Comité a participé à cinq manifestations, les membres du Comité à 9 et le Groupe d'experts à 88. La participation aux 90 manifestations recensées dans l'appendice I du présent rapport correspond à une augmentation d'environ 75 % par rapport à l'année précédente. Pour 25 de ces manifestations, la participation des experts du Comité a été intégralement ou partiellement financée par les organisateurs ou des donateurs (à savoir par des sources autres que les fonds gérés par le Bureau des affaires de désarmement).

53. Une réunion de sensibilisation et d'information, que l'Arabie saoudite a financée et accueillie, a été organisée à New York à l'intention des États membres de la Ligue des États arabes, en collaboration avec l'Université des Nations Unies. Pour marquer cette occasion, le Secrétaire général a prononcé une allocution, dans laquelle il a souligné l'importance de l'application de la résolution 1540 (2004) et remercié le Comité de contribuer à la prévention de la prolifération des armes de destruction massive.

54. En 2013, le Comité a collaboré encore plus étroitement avec les organisations parlementaires. Son président a été invité à prononcer une allocution à l'Assemblée de 2013 de l'Union interparlementaire, dans laquelle il a dit qu'il était important que les gouvernements adoptent un programme général de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), l'objectif étant de garantir l'application des législations et de faire en sorte que les ressources nécessaires soient allouées. La participation du

Président à cette assemblée a marqué une nouvelle étape de la coopération de haut niveau engagée entre le Comité et l'Union interparlementaire. En outre, un membre du Comité a participé à une manifestation organisée par l'Assemblée interparlementaire de la Communauté d'États indépendants et la chambre basse (Majlis) du Parlement kazakh.

55. Le Comité s'est félicité que le Centre pour la sécurité et le commerce internationaux de l'Université de Géorgie (États-Unis) publie, en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement, la revue *1540 Compass*, axée en particulier sur l'application concrète de la résolution 1540 (2004). Des contributions des présidents et des experts du Comité ont été publiés dans la revue, dont quatre numéros ont paru depuis son lancement, en 2012.

56. Le groupe de travail du Comité chargé de la transparence et des relations avec les médias a continué d'examiner la question des relations avec les médias, en se penchant en particulier sur les moyens de communication et les possibilités d'informer des publics ciblés, y compris sur le dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1540 (2004), en 2014.

E. Administration et ressources

57. Le Comité a demandé à la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement d'établir un rapport sur les moyens qui permettraient au Bureau des affaires de désarmement de mieux appuyer le Comité, notamment en renforçant les capacités régionales du Bureau afin de favoriser l'application de la résolution aux niveaux régional, sous-régional et national. Ce rapport a été communiqué au Président le 27 août 2013.

58. Le Comité a tenu six séances et une réunion informelle. Son groupe de travail a tenu huit réunions.

59. En 2013, l'Union européenne s'est engagée, par une décision du Conseil européen, à verser 750 000 euros au Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale, en faveur de l'application concrète de la résolution 1540 (2004). Cette contribution s'ajoute à celles faites par l'Andorre, les États-Unis, le Kazakhstan et la Norvège, qui n'ont pas été intégralement utilisées.

60. Le Comité a relevé que, grâce à ces fonds extrabudgétaires, le Bureau des affaires de désarmement avait organisé, coorganisé ou financé en 2013 quelque 20 conférences, ateliers, séminaires, débats sur un pays donné et autres manifestations concernant l'application de la résolution 1540 (2004), qui sont recensés dans l'appendice I du présent rapport.

IV. Évaluation des progrès accomplis et perspectives

61. Comme prévu dans le programme de travail actuel du Comité, les activités visant à amener tous les États à présenter un rapport se sont poursuivies sur le plan bilatéral, avec les missions à New York des États qui n'avaient pas encore présenté leur premier rapport au Comité, et dans le cadre de manifestations régionales et d'autres événements. C'est ainsi qu'un atelier organisé par l'Union africaine en vue

de promouvoir la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) a permis au Comité de prendre contact avec plusieurs États qui ne présentaient pas de rapports; le nombre de ces États est passé de 24 à 22 au cours de la période considérée. Il faudra poursuivre les efforts à l'échelle bilatérale et régionale et lors d'autres activités appropriées, comme des visites effectuées dans les États à leur invitation, pour amener tous les États à présenter un rapport.

62. S'agissant des tableaux, le Comité a approuvé le nouveau modèle, ce qui a constitué une étape importante. Le Comité note que le Groupe d'experts a entrepris la tâche difficile qui consiste à convertir les données des 193 tableaux et à les présenter suivant le nouveau format dans les délais prévus par le programme de travail actuel.

63. Le Président du Comité a préconisé le partage de pratiques efficaces et de données d'expérience dans une lettre qu'il a adressée aux États Membres, dans laquelle il leur a donné des orientations et a demandé que ces informations soient envoyées au Comité. Le Président, les membres et les experts du Comité ont appelé l'attention sur cette demande lors de visites dans les pays et d'autres activités d'information. Dans ce contexte, l'examen mutuel mené par la Croatie et la Pologne constituait un exemple concret de partage direct de pratiques efficaces et de données d'expérience entre deux États. Le Comité a également participé au premier atelier régional visant spécifiquement à recenser les pratiques efficaces dans la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), que la Croatie a accueilli au Centre régional d'assistance à la mise en œuvre et à la vérification des accords de maîtrise des armements. Afin de constituer véritablement un recueil des pratiques efficaces, il est essentiel que les États les communiquent au Comité sur la base de leur expérience. Les États eux-mêmes devraient être juges de l'efficacité des pratiques qu'ils ont mises en place, tout comme les organisations internationales telles que l'AIEA, l'OIAC et l'Organisation mondiale des douanes.

64. À l'issue des échanges avec plusieurs pays en 2013, de nouveaux plans d'action nationaux de mise en œuvre devraient être présentés en 2014.

65. L'augmentation du nombre de nouveaux rapports de mise en œuvre (28 en 2013 contre 6 en 2012), du nombre d'invitations adressées par les États et du nombre d'États qui avaient présenté des plans d'action nationaux de mise en œuvre ou s'employaient à le faire indique que les États ont pris de nouvelles mesures et qu'ils restent déterminés à mettre en œuvre la résolution.

66. L'adoption de la résolution 2118 (2013) constitue un nouveau fait important dont les répercussions doivent être examinées attentivement par le Comité, qui déterminera si des mesures ou des conseils spécifiques sont nécessaires pour aider les États Membres à s'acquitter des obligations qui leur incombent au titre de cette résolution.

67. Pour ce qui est du dispositif d'assistance, l'actualisation permanente de la liste récapitulative des demandes d'assistance a permis de répondre rapidement et précisément aux demandes de renseignements. Il reste difficile de recueillir des données exactes pour cette liste, étant donné que les États ne font pas le point sur l'état d'avancement de leurs demandes dans les rapports qu'ils présentent au Comité. La situation s'est quelque peu améliorée grâce à l'augmentation du nombre de visites effectuées dans les États et d'activités spécialement conçues pour contribuer à l'élaboration à titre volontaire de plans d'action nationaux de mise en

œuvre. Pendant ces visites, les experts ont demandé que les demandes existantes soient actualisées et recensé de nouvelles demandes. L'augmentation du nombre de points de contact, notamment pour les questions d'assistance, ayant fait l'objet de notifications officielles, en particulier de la part des organisations internationales, est un progrès important qui permettra d'améliorer le temps de réponse aux demandes d'assistance. Il faut néanmoins mobiliser davantage d'attention et de ressources dans ce domaine pour répondre rapidement et efficacement à ces demandes. Pour donner un nouvel élan au dispositif d'assistance, on pourrait envisager d'organiser une conférence mondiale ou une série de conférences régionales dont l'unique objectif serait la prestation d'une assistance et qui réuniraient les parties qui demandent une assistance et les principaux fournisseurs. Il faudrait s'inspirer des dispositifs d'assistance existants et des instances connexes, notamment le Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes. Le Comité est conscient que, pour que l'assistance apportée aux États qui en font la demande corresponde à leur situation, leurs priorités et leurs besoins, il faut un dialogue adapté avec les États et entre ceux-ci au sujet de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004).

68. Pour que le Comité fournisse une assistance avec plus d'efficacité, des fonds pourraient être alloués en vue de répondre rapidement aux demandes, ce qui permettrait d'améliorer considérablement le fonctionnement du dispositif d'assistance en matière de renforcement des capacités. Si un donateur y consentait, l'utilisation de sources de financement extrabudgétaires pourrait être envisagée.

69. Le Comité se félicite que la coopération pratique avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales, d'autres entités des Nations Unies et la société civile, notamment le secteur industriel, ait été renforcée, comme prévu dans le programme de travail. Il est souhaitable que ce renforcement se poursuive, et qu'il s'intensifie, le cas échéant, et dans la mesure où les ressources disponibles le permettent. Cette coopération comporte incontestablement des avantages et permet en particulier d'améliorer la mise en œuvre de la résolution et les réponses apportées aux demandes d'assistance. Le renforcement de la coopération avec l'AIEA, l'OIAC, l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques, INTERPOL et l'ONUSID a beaucoup contribué à mieux faire connaître les instruments multilatéraux applicables et à renforcer leur mise en œuvre, deux tâches prévues dans le programme de travail.

70. À l'avenir, le Comité et son groupe d'experts devraient intensifier leur coopération avec ces entités, selon qu'il conviendra et dans le respect du mandat du Comité, notamment en regroupant les points de contact désignés en un « réseau vivant » qui renforcerait la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), favoriserait l'échange de données d'expérience et d'informations pertinentes et contribuerait à la synchronisation des activités. Pour y parvenir, il faudrait notamment réunir les points de contact au moins une fois, si les ressources le permettent, et les encourager systématiquement à participer à des activités relatives à la résolution 1540 (2004), selon les besoins. L'aide financière, qui a permis au Coordonnateur de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) pour la Communauté des Caraïbes et au secrétariat de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) de continuer d'appuyer ces activités dans leurs régions respectives, a prouvé son utilité et doit être saluée. Il faudrait envisager la possibilité de fournir une telle aide à la mise en œuvre de la résolution dans d'autres régions.

71. Le renforcement de la collaboration directe entre le Groupe d'experts et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme au moyen de visites conjointes au Guyana et au Suriname est un bon exemple de coopération avantageuse pour les deux parties. À condition que les différents aspects de la résolution 1540 (2004) soient suffisamment pris en compte et que les visites soient pleinement conformes au mandat du Comité, il faudrait envisager d'autres activités de ce type à l'avenir. À cette fin, les deux entités devraient se tenir mutuellement informées de leur calendrier à mesure qu'elles l'établissent.

72. S'agissant des activités d'information à l'intention de la société civile (notamment du secteur industriel), le Comité se félicite des activités spécifiques organisées à Vienne avec la société civile et à Wiesbaden (Allemagne) avec le secteur industriel en 2013. Le Comité espère poursuivre ces activités d'information avec le secteur industriel et la société civile par des moyens appropriés en 2014 pour consolider les acquis de 2013.

73. Au sujet de la transparence et de l'information, la hausse remarquable du nombre d'activités d'information au cours des dernières années montre que les États Membres et les organisations internationales demandent de plus en plus aux membres et experts du Comité de participer à ces activités. Elle traduit également une sensibilisation accrue et bienvenue à la résolution 1540 (2004) et aux obligations qui en découlent. Conformément à son programme de travail, le Comité devrait veiller à ce que cette tendance se poursuive en dépit des contraintes budgétaires. Le Comité souligne l'importance des contributions extrabudgétaires et l'augmentation encourageante des contributions apportées par certains États et organisations au financement de la participation des experts.

74. D'importants progrès ont été réalisés, dans le cadre du programme de travail actuel, en ce qui concerne la sensibilisation des parlementaires, notamment grâce aux deux manifestations organisées respectivement à Genève avec l'Union interparlementaire (UIP) et à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie) avec les parlementaires des pays de la Communauté d'États indépendants (CEI). Il faudrait tirer parti de ces ouvertures, selon qu'il conviendra, en effectuant des visites dans ces États et en organisant d'autres activités d'information pour préserver cette dynamique et développer les relations établies.

75. En participant aux réunions pertinentes et en intensifiant ses échanges avec le Groupe d'action financière, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Union des banques arabes, le Comité a progressé dans l'examen des questions de financement de la prolifération. Les efforts déployés dans ce domaine devraient être approfondis.

76. Pour ce qui est du dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1540 (2004), des activités spécifiques sont en cours d'examen. Tous les acteurs concernés devraient être encouragés à saisir cette occasion pour mieux faire connaître la résolution et promouvoir sa mise en œuvre efficace et universelle dans le cadre de manifestations prévues ou spéciales.

77. Les contributions extrabudgétaires supplémentaires sont vivement appréciées et le Comité en a grand besoin. Comme la pression exercée sur les ressources s'est accentuée, en raison notamment d'une augmentation du nombre de demandes de participation aux activités d'information adressées au Comité et de la réduction possible de son budget consacré aux voyages, un plan devrait être élaboré pour gérer

et utiliser au mieux les ressources disponibles, qu'elles soient budgétaires ou extrabudgétaires. Étant donné que le Comité, en raison de la nature de son mandat, doit mener l'essentiel de ses activités à l'invitation des États, ce plan devrait être adaptable et pourrait classer les activités en fonction des tâches prévues dans le programme de travail de l'année en cours et de l'année suivante. Le Comité devrait prendre des mesures concertées pour susciter davantage de contributions extrabudgétaires.

78. Le Comité devrait commencer à prendre en compte la nécessité de mener un examen approfondi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution [1540 \(2004\)](#), qui doit être achevé en 2016, comme l'a décidé le Conseil de sécurité dans sa résolution [1977 \(2011\)](#). À cette fin, il devrait examiner et approuver un plan d'examen.

79. Actuellement, l'année de référence de l'examen annuel, à savoir l'année civile, ne correspond pas à l'année prise en compte dans le programme de travail, qui court du 1^{er} juin au 31 mai. Il faudrait donc envisager, au moment voulu, de faire correspondre la période couverte par ces deux documents, ce qui permettrait de mesurer plus efficacement les progrès accomplis.

80. Compte tenu de l'évaluation et du programme de travail, le Comité pourrait envisager de prendre les mesures ci-après :

a) Intensifier les efforts entrepris aux niveaux bilatéral, régional et national pour réaliser de nets progrès en vue d'amener tous les États à présenter un rapport;

b) Contribuer à amener tous les États à présenter un rapport, encourager les États qui l'ont déjà fait à présenter d'autres rapports, notamment à faire des mises à jour et partager leurs pratiques efficaces, et proposer des manifestations et interventions spécifiques à l'occasion du dixième anniversaire de la résolution [1540 \(2004\)](#);

c) Examiner l'utilité d'un outil d'examen volontaire par les pairs pour tirer parti de l'expérience fructueuse de 2013;

d) Trouver les moyens d'augmenter le nombre de points de contact dans les États et les organisations internationales et examiner comment ces points de contact pourraient constituer un « réseau vivant » à l'échelle régionale ou mondiale;

e) Prendre les mesures qui pourraient s'avérer nécessaires pour faciliter la mise en œuvre des obligations découlant du paragraphe 14 de la résolution [2118 \(2013\)](#);

f) Trouver les moyens de donner un nouvel élan au dispositif d'assistance, par exemple en organisant une conférence mondiale ou des réunions régionales consacrées à la prestation d'une assistance;

g) Encourager et appuyer le recours accru aux centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement en vue de contribuer à la promotion de la mise en œuvre de la résolution [1540 \(2004\)](#);

h) Encourager l'appui aux organisations régionales qui s'emploient à promouvoir et faciliter l'application de la résolution [1540 \(2004\)](#);

-
- i) Encourager l'appui aux coordonnateurs régionaux et à la désignation de coordonnateurs dans d'autres régions du monde, si les États concernés en décident ainsi;
- j) Appuyer la collaboration mise en place entre le Groupe d'experts et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme pour recenser les possibilités de visites conjointes de pays en s'appuyant sur l'expérience fructueuse de 2013;
- k) Faire en sorte d'éviter les doubles emplois avec d'autres entités lors de la planification d'activités d'information avec les États et promouvoir la synergie entre leurs manifestations respectives de lutte contre la prolifération;
- l) Maintenir les relations établies avec les entités compétentes de la société civile et du secteur privé, avec, le cas échéant, l'autorisation des États concernés, pour qu'elles lui communiquent des informations et des données d'expérience sur leurs activités de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) de manière à définir les conditions dans lesquelles elles peuvent participer à la mise en œuvre de cette résolution;
- m) Tirer parti des possibilités ouvertes à la suite des réunions tenues avec des parlementaires à l'échelle régionale ou nationale, le cas échéant;
- n) Préserver la dynamique de participation des membres et des experts du Comité aux activités d'information, dans la mesure où les contraintes budgétaires le permettent;
- o) Commencer les travaux sur les mesures à prendre pour procéder au prochain examen approfondi d'ici à décembre 2016;
- p) Continuer d'appeler à davantage de contributions financières à l'appui de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), compte tenu de l'augmentation de la pression exercée sur les ressources budgétaires des Nations Unies;
- q) Redoubler d'efforts pour évaluer l'utilité des activités dont l'objectif est d'encourager les États à prendre des mesures efficaces en vue d'une application intégrale de la résolution 1540 (2004);
- r) Aligner les dates de l'examen annuel et du programme de travail.

Appendice I

Activités auxquelles ont participé le Président, les membres ou les experts du Comité en 2013

<i>Date</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/soutien</i>	<i>Lieu</i>
Visites dans les États, à leur invitation			
17-19 avril	Visite effectuée à la Trinité-et-Tobago pour examiner l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité	Gouvernement trinitadien et Comité	Trinité-et-Tobago
29-31 juillet	Visite effectuée à la Grenade, pour examiner l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité	Gouvernement grenadien et Comité	Grenade
11-15 novembre	Visite effectuée au Burkina Faso	Gouvernement du Burkina Faso et Comité	Ouagadougou et Bobo Dioulasso (Burkina Faso)
18-19 novembre	Visite effectuée en République de Corée	Gouvernement coréen et Comité	Séoul
Visites conjointes dans les États			
4-11 octobre	Visite du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2011) en République du Guyana et au Suriname	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2011) et Gouvernements guyanien et surinamais	Georgetown et Paramaribo
Évaluations par les pairs			
18-20 juin	Examen mutuel de la Croatie et de la Pologne sur l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité (visite en Croatie)	Gouvernements croate et polonais, avec le soutien du Bureau des affaires de désarmement	Croatie
2-4 octobre	Examen mutuel de la Croatie et de la Pologne sur l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité (visite en Pologne)	Gouvernements polonais et croate, avec le soutien du Bureau des affaires de désarmement	Varsovie
Autres activités concernant un pays particulier			
3-5 avril	Bosnie-Herzégovine : réunion en vue de l'élaboration d'un plan d'action nationale de mise en œuvre, avec les représentants des ministères et des organismes gouvernementaux	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), en collaboration avec le Bureau des affaires de désarmement	Vienne
19 août	Ouzbékistan : table ronde/réunion nationale du Comité interministériel sur la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité	Gouvernement ouzbek	Tachkent

<i>Date</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/soutien</i>	<i>Lieu</i>
24-26 septembre	Arménie : table ronde nationale sur l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et du plan d'action national correspondant	Gouvernement arménien et Centre de prévention des conflits de l'OSCE, en collaboration avec le Bureau des affaires de désarmement	Erevan
14-15 octobre	Ex-République yougoslave de Macédoine : réunion consultative sur le plan d'action national de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité établi à titre volontaire	OSCE, en collaboration avec le Bureau des affaires de désarmement	Vienne
17-18 octobre	Monténégro : réunion consultative sur le plan d'action national de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité établi à titre volontaire	OSCE, en collaboration avec le Bureau des affaires de désarmement	Vienne
Autres activités			
8-10 janvier	Forum de la société civile en appui à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, consacré aux possibilités de mobilisation	Ministère fédéral autrichien des affaires européennes et internationales, en collaboration avec le Bureau des affaires de désarmement; organisation assurée par le Comité directeur du Forum	Vienne
14-15 janvier	Atelier de formation sur la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité	Gouvernement saoudien, en collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes	Riyad
15-17 janvier	Atelier sur l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, notamment à l'intention de la Communauté d'États indépendants	Centre de prévention des conflits de l'OSCE, secrétariat de la Communauté d'États indépendants et Bureau des affaires de désarmement, en collaboration avec le Gouvernement biélorusse	Minsk
17 janvier	Réunion de la Commission sur la sécurité continentale de l'Organisation des États américains (OEA)	Commission sur la sécurité continentale de l'OEA	Washington
18 janvier	Table ronde de Turtle Bay sur la sécurité consacrée aux défis posés par la non-prolifération dans un monde plat	Missions permanentes du Japon, de la Pologne et de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies, en collaboration avec le Centre Stimson	New York
21-23 janvier	Réunion de travail consacrée aux lois sur le contrôle des exportations, organisée par l'OSCE en collaboration avec le Gouvernement moldave	OSCE	Chisinau

<i>Date</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/soutien</i>	<i>Lieu</i>
5-7 février	Séminaire sur la maîtrise des armements consacré aux problèmes de vérification et de transparence au niveau de la maîtrise et de la non-prolifération des armements biologiques	Pacific Northwest National Laboratory du Ministère de l'énergie des États-Unis d'Amérique	Richland (États-Unis d'Amérique)
6-8 février	Groupe de travail du Partenariat mondial du Groupe des Huit	Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en sa qualité de Président du Groupe des Huit et du Groupe de travail	Wilton Park (Royaume-Uni)
18-22 février	Séance plénière et groupe de travail du Groupe d'action financière	Groupe d'action financière	Paris
19-20 février	Asan Nuclear Forum 2013	The Asan Institute for Policy	Séoul
20-22 février	Atelier régional sur la coordination efficace du contrôle des frontières pour les pays des régions Asie-Pacifique et Moyen-Orient	Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), en collaboration avec le Gouvernement philippin, par l'intermédiaire de l'Institut philippin de la recherche nucléaire	Manille
21-23 février	Conférence sur la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité : favoriser une dynamique régionale	Fondation Stanley	Tarrytown (État de New York, États-Unis d'Amérique)
26-28 février	Vingtième séminaire asiatique sur le contrôle des exportations	Center for Information on Security Trade Control, sous les auspices du Gouvernement japonais (Ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie et Ministère des affaires étrangères)	Tokyo
26-28 février	Réunion de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur les recherches à double usage préoccupantes	OMS	Genève
7-8 mars	Réunion sur les applications de la biologie synthétique et les problèmes de sécurité qui s'y rapportent	Conseil international des sciences de la vie, Beijing Genomics Institute et Association internationale pour la biologie synthétique, avec le soutien du Ministère britannique des affaires étrangères et du Commonwealth, du Bureau d'enquête fédéral (FBI) des États-Unis d'Amérique et de la Fondation Alfred P. Sloan	Hong Kong (Chine)

<i>Date</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/soutien</i>	<i>Lieu</i>
11 mars	Cours de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) sur la coopération régionale	Collège défense de l'OTAN	Rome
14 mars	Neuvièmes consultations asiatiques de haut niveau sur la non-prolifération	Gouvernement japonais	Tokyo
20-21 mars	Conférence sur les stratégies de mobilisation du secteur privé	Projet Alpha et Centre for Science and Security Studies du King's College (Londres), avec le soutien du Ministère britannique des affaires étrangères et du Commonwealth	Londres
25-28 mars	Atelier sur les mesures de préparation et de riposte en cas d'attaque terroriste	Comité interaméricain contre le terrorisme de l'OEA, avec la participation et le soutien du Gouvernement trinidadien	Port of Spain (Trinité-et-Tobago)
28-29 mars	Seizième session de l'Académie pour la gestion de la sécurité et du commerce stratégique	Center for International Trade and Security de l'Université de Géorgie	Athens (États-Unis d'Amérique)
11-12 avril	Manifestations sur la prévention de la réapparition des armes chimiques et tribune publique, organisées en marge de la troisième Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes chimiques	Coalition pour la Convention sur les armes chimiques	La Haye
17-18 avril	Table ronde sur les armes de destruction massive et la réorientation des connaissances et des compétences techniques à double usage sur la prévention	Bureau des affaires de désarmement et Centre pour la science et la technologie en Ukraine	Kiev
22-24 avril	Atelier spécialisé sur les meilleures pratiques internationales en matière de contrôle des exportations	Secrétariat du Comité interaméricain contre le terrorisme et Gouvernement mexicain, en collaboration avec le United States Export Control and Related Border Security Program et le Bureau des affaires de désarmement	Mexico
22-24 avril	Réunion sur la prévention de la prolifération des armes de destruction massive entre les mains d'acteurs non étatiques : la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité dans le monde arabe	Gouvernement saoudien	New York

<i>Date</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/soutien</i>	<i>Lieu</i>
22-25 avril	Présentation d'une vidéo sur la mise en place d'une culture durable des risques biologiques dans la région de l'Asie et du Pacifique	Asia Pacific Biosafety Association et Malaysian Biosafety and Biosecurity Association	Kuala Lumpur
2-3 mai	Atelier sur l'expérience acquise en matière d'octroi de licences et de contrôle des exportations	États-Unis d'Amérique, en leur qualité de Président du Groupe des fournisseurs nucléaires	San Francisco (États-Unis d'Amérique)
9-10 mai	Atelier régional sur l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité	Gouvernement serbe, avec le soutien du Centre de prévention des conflits de l'OSCE	Belgrade
14-15 mai	La gestion stratégique du commerce : manifestation interinstitutions de sensibilisation à la législation, à la réglementation et aux pratiques optimales	Gouvernements des États-Unis d'Amérique et de l'Indonésie	Bogor (Indonésie)
14-15 mai	Séminaire sur les mesures de confiance en matière d'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, organisé par le Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)	Gouvernement thaïlandais, en collaboration avec les États-Unis d'Amérique, par l'intermédiaire du United States Export Control and Related Border Security Program	Bangkok
15 mai	Réunion du Forum de l'OSCE pour la coopération en matière de sécurité sur l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité	OSCE, sous la présidence de la Lituanie	Vienne
22-23 mai	Réunion sur les questions relatives à l'adoption de pratiques efficaces en matière de listes nationales de contrôle des exportations et aux problèmes connexes	Secrétariat du Conseil sud-africain pour la non-prolifération des armes de destruction massive, en collaboration avec le Ministère de l'énergie des États-Unis d'Amérique	Washington
27-29 mai	Atelier régional sur la mise en œuvre au niveau national, en Europe de l'Est, de la Convention sur les armes biologiques	Bureau des affaires de désarmement à Genève (par l'intermédiaire de l'action commune de l'Union européenne en faveur de la Convention sur les armes biologiques) et Gouvernement ukrainien (par l'intermédiaire de la Société ukrainienne de biochimie)	Kiev
3-5 juin	Forum scientifique intitulé « Vers une stratégie arabe de sécurité nucléaire »	Ligue des États arabes et Université arabe Nayef	Riyad

<i>Date</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/soutien</i>	<i>Lieu</i>
4-6 juin	Réunion du Comité de sécurité régionale du Forum des îles du Pacifique	Secrétariat du Forum des îles du Pacifique	Suva
5-6 juin	Douzième réunion sur la lutte contre le terrorisme des chefs des services spéciaux, des services de sécurité et des organismes chargés du maintien de l'ordre	Service de sécurité fédéral de la Fédération de Russie	Kazan (Fédération de Russie)
5-6 juin	Atelier sur l'amendement de 2005 à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et la Convention internationale de 2005 pour la répression des actes de terrorisme nucléaire	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDDC), avec le soutien financier du Royaume-Uni	Dakar
10 juin	Table ronde de Turtle Bay sur la sécurité, consacrée à la prolifération nucléaire au XXI ^e siècle et au rôle des réseaux illicites	Missions permanentes du Japon, de la Pologne et de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations unies	New York
12-14 juin	Réunion technique sur la coordination du contrôle efficace aux frontières pour les pays d'Amérique latine	AIEA, en collaboration avec la Communauté des polices d'Amérique (AMERIPOL) et le Centre colombien d'appui à la sécurité nucléaire	Bogota
13 juin	Atelier de l'Union européenne sur l'action commune de l'Union européenne en faveur de la Convention sur les armes biologiques et les programmes d'assistance élargis	Délégation de l'Union européenne auprès des Nations Unies, autres organisations internationales basées à Genève et Bureau des affaires de désarmement	Genève
13-14 juin	Réunion du Groupe de travail du Partenariat mondial du Groupe des Huit	Gouvernement du Royaume-Uni, en sa qualité de Président du Groupe des Huit et du Groupe de travail	Wilton Park (Royaume-Uni)
27-28 juin	Session extraordinaire consacrée à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité lors du Sommet international des banques arabes de 2013	Union des banques arabes et Bureau des affaires de désarmement	Vienne
1 ^{er} -5 juillet	Conférence internationale sur la sécurité nucléaire : intensifier les efforts déployés à l'échelle mondiale	AIEA	Vienne
11 août	Réunion du groupe de travail chargé du guide sur la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques à l'échelle nationale	Groupe de l'action commune de l'Union européenne en faveur de la Convention sur les armes biologiques et Bureau des affaires de désarmement à Genève	Genève

<i>Date</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/soutien</i>	<i>Lieu</i>
12-16 août	Réunion d'experts relative à la Convention sur les armes biologiques	Unité de soutien à la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques	Genève
13 août	Manifestation intitulée « Progrès récents en matière d'éducation à la biosécurité », organisée en marge de la réunion d'experts relative à la Convention sur les armes biologiques	Wellcome Trust Dual-Use Bioethics Group de l'Université de Bradford (Royaume-Uni), avec la National Academy of Sciences des États-Unis d'Amérique	Genève
2-4 septembre	Atelier régional sur la mise en œuvre au niveau national, en Asie du Sud et du Sud-Est, de la Convention sur les armes biologiques	Bureau des affaires de désarmement à Genève, par l'intermédiaire de l'action commune de l'Union européenne en faveur de la Convention sur les armes biologiques – atelier accueilli par le Gouvernement malaisien	Kuala Lumpur
19-20 septembre	Séminaire sur les pratiques efficaces en vue de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité	Centre régional de vérification et d'assistance à la mise en œuvre en matière de contrôle des armes, en collaboration avec le Ministère croate des affaires étrangères et européennes et le Bureau des affaires de désarmement	Rakitie (Croatie)
19-22 septembre	Conférence intitulée : « Relever les nouveaux défis posés par les achats illicites d'armes nucléaires »	The Wilton Park Centre (Royaume-Uni), en partenariat avec le James Martin Center for Non-Proliferation Studies (États-Unis d'Amérique) et le Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni	Wilton Park (Royaume-Uni)
23-27 septembre	Huitième congrès sur la sécurité biologique	Association brésilienne de sécurité biologique	Salvador (État de Bahia, Brésil)
30 septembre-1 ^{er} octobre	Réunion internationale intitulée « Sécurité biochimique 2030 – vers une meilleure gouvernance à niveaux multiples reposant sur des bases scientifiques »	Université de Bath (Royaume-Uni)	Bath (Royaume-Uni)
2-3 octobre	Stratégies des secteurs public et privé pour la mise en place d'infrastructures de sécurité maritimes et portuaires et la sécurisation des échanges commerciaux dans les Caraïbes	Gouvernement bahamien et Communauté des Caraïbes (CARICOM), en collaboration avec le Bureau des affaires de désarmement et le Centre Stimson	Freeport (Bahamas)

<i>Date</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/soutien</i>	<i>Lieu</i>
7 octobre	Assemblée interparlementaire 2013	Union interparlementaire	Genève
14-16 octobre	Atelier international sur les besoins scientifiques en matière de microbiologie médicolégal : mise au point d'une première feuille de route internationale	Académie croate des sciences et des arts, National Academy of Sciences des États-Unis d'Amérique, Royal Society du Royaume-Uni et Union internationale des sociétés de microbiologie	Zagreb
14-15 octobre	« Biologie, chimie et biosécurité : les conséquences de la convergence pour la biosécurité et progrès récents dans la formation des spécialistes des sciences de la vie »	Wellcome Trust, Universités de Bath, Bradford et Exeter (Royaume-Uni) et Université nationale d'Australie à Canberra	Bradford (Royaume-Uni)
16-18 octobre	Atelier sur l'amendement de 2005 à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et la Convention internationale de 2005 pour la répression des actes de terrorisme nucléaire	ONUDC, avec le soutien financier du Gouvernement britannique	Nairobi
18 octobre	La gestion des risques biologiques et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité	Center for Science, Technology and Security Policy de l'American Association for the Advancement of Science	Washington
22 octobre	Manifestation sur les échanges commerciaux stratégiques avec la République de Corée	Gouvernement de la République de Corée	Séoul
22-24 octobre	Groupe de travail du Partenariat mondial du Groupe des Huit	Gouvernement du Royaume-Uni, en sa qualité de Président du Groupe des Huit et du Groupe de travail	Londres
24-25 octobre	Dix-septième session de l'Académie pour la gestion de la sécurité et du commerce stratégique	Center for International Trade and Security de l'Université de Géorgie	Athens (États-Unis d'Amérique)
28-29 octobre	Conférence de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique sur la sécurité et la facilitation des échanges commerciaux	Ministère malaisien du commerce extérieur et de l'industrie et Association de coopération économique Asie-Pacifique	Kuala Lumpur
4-7 novembre	Cours de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) sur la prévention des actes de terrorisme perpétrés au moyen de produits chimiques ou d'explosifs	INTERPOL	Tbilissi

<i>Date</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/soutien</i>	<i>Lieu</i>
5-6 novembre	Atelier régional sur l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité	Gouvernement ukrainien, en collaboration avec le Bureau des affaires de désarmement et le Centre de prévention des conflits de l'OSCE	Kiev
13-14 novembre	Atelier régional sur la mise en œuvre au niveau national, en Amérique centrale et dans les Caraïbes, de la Convention sur les armes biologiques	Bureau des affaires de désarmement à Genève, par l'intermédiaire du Groupe de l'action commune de l'Union européenne en faveur de la Convention sur les armes biologiques et le Gouvernement mexicain	Mexico
14-15 novembre	Douzième Conférence commune ONU-République de Corée sur les questions de désarmement et de non-prolifération	Gouvernement de la République de Corée et Bureau des affaires de désarmement	Cheju (République de Corée)
14-15 novembre	Atelier international sur l'éducation et le renforcement des capacités dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et Centre viennois pour le désarmement et la non-prolifération, avec le soutien du Ministère britannique des affaires étrangères et du Commonwealth et le Ministère fédéral autrichien des affaires européennes et internationales	Vienne
20-21 novembre	La résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité : obligations et éléments essentiels	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est	Manille
21-22 novembre	Conférence internationale intitulée Stratégies XXI, consacrée à la nature complexe et changeante de la situation en matière de sécurité	Université nationale de la défense de Roumanie « Charles 1 ^{er} »	Bucarest
26-27 novembre	Table ronde du Groupe Géorgie, Ukraine, Azerbaïdjan et Moldova sur la mise en place d'une culture de la sécurité	Centre pour la science et la technologie en Ukraine, Bureau des affaires de désarmement, OSCE	Bakou
29 novembre	La sécurité nucléaire dans le monde d'aujourd'hui : rôle des parlementaires dans le désarmement nucléaire et la non-prolifération	Assemblée interparlementaire des pays membres de la Communauté des États indépendants et Kazakhstan	Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie)
2-3 décembre	Réunion de coordination interinstitutions annuelle de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme	Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme	Manhasset (État de New York)

<i>Date</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/soutien</i>	<i>Lieu</i>
3-4 décembre	Conférence intitulée « Risques, défis et ripostes : les pratiques efficaces des professionnels en matière de lutte contre les risques biologiques, organisée à l'appui de l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité	Gouvernement allemand, en collaboration avec le Bureau des affaires de désarmement et le Programme de sensibilisation de l'Union européenne sur le contrôle des exportations de biens et technologies à double usage	Wiesbaden (Allemagne)
9 décembre	Manifestation organisée en marge de la réunion des États parties à la Convention sur les armes biologiques, intitulée « Les avancées scientifiques et technologiques »	Universités de Bath et de Bradford et National Academy of Sciences des États-Unis d'Amérique	Genève
9-10 décembre	Réunion-atelier des donateurs et fournisseurs d'aide du Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment de l'argent, consacrée aux recommandations 6 et 7 du Groupe d'action financière	Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment de l'argent et États-Unis d'Amérique	Washington (invitation pas encore reçue)
9-13 décembre	Réunion des États parties à la Convention sur les armes biologiques	États parties à la Convention sur les armes biologiques et Groupe d'appui à la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques	Genève
12 décembre	Manifestation organisée en marge de la réunion des États parties à la Convention sur les armes biologiques : données utiles pour contrôler l'application de la Convention – lancement du site Web « HRG Trade Monitor » du Groupe de recherche sur la maîtrise des armements biologiques de l'Université de Hambourg	Groupe de recherche sur la maîtrise des armements biologiques de l'Université de Hambourg (Allemagne)	Genève
10-11 décembre	Atelier sur l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité	Union africaine et Bureau des affaires de désarmement	Addis-Abeba
15-16 décembre	Conférence sur le financement de la prolifération	Gouvernements du Qatar et des États-Unis d'Amérique	Doha
16 décembre	Réunion d'échange d'informations	Bureau de la sûreté nucléaire de l'AIEA	Vienne

Appendice II

Activités auxquelles n'ont pas participé le Président, les membres ou les experts du Comité en 2013*

<i>Date</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/soutien</i>	<i>Lieu</i>
17-20 mars	Forum sur les pratiques optimales en matière de non-prolifération des armes de destruction massive suivi d'un exercice	National Maritime Intelligence Office et Maritime Security Council des États-Unis	Fort Lauderdale (États-Unis d'Amérique)
6-7 mai	Conférence annuelle de l'OTAN sur la maîtrise des armes de destruction massive, le désarmement et la non-prolifération	OTAN	Split (Croatie)
17 mai	Cours du Collège européen de sécurité et de défense sur la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs	Institut fédéral des hautes études de sécurité (Allemagne), Institut des hautes études de défense nationale (France) et Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Bruxelles
27 mai	Réunion d'échange d'informations de l'AIEA	AIEA	Vienne
4-6 juin	Menaces non classiques : armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et explosifs (Israël)	IB Consultancy	Tel-Aviv
13-14 juin	Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme (réunion des responsables)	Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme (Département des affaires politiques)	Genève
17-18 juin	Séminaire de l'Union européenne sur la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes	Consortium de l'Union européenne chargé de la non-prolifération	Genève
17-21 juin	Séance plénière et réunions de groupes de travail	Groupe d'action financière	Oslo
17-19 juin	Débat d'experts sur les problèmes qui se posent actuellement en matière de coopération et de communication dans le domaine du contrôle des exportations à l'échelle internationale	Gouvernement des États-Unis d'Amérique et Union européenne	Bruxelles

* La présente liste répertorie les activités auxquelles le Comité a été invité à participer par les organisateurs, mais auxquelles ni le Président ni les membres ou experts n'ont pris part pour différentes raisons (par exemple, parce qu'une autre activité se déroulait en même temps, parce qu'aucune intervention de la part d'un membre du Comité n'était prévue ou pour des raisons financières).

<i>Date</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/soutien</i>	<i>Lieu</i>
22-26 juillet	Deuxième atelier sur les meilleures pratiques internationales en matière de contrôle des exportations	Organisation des États américains et Gouvernement mexicain	Mexico
24-27 septembre	Menaces non classiques : armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et explosifs (Asie)	IB Consultancy	Kuala Lumpur
2-3 octobre	Atelier sur la mise en œuvre effective des instruments des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité relatifs à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme	Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	Amman
14-19 octobre	Séance plénière et réunions de groupes de travail	Groupe d'aide financière	Paris
16-17 octobre	Atelier régional sur la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Afrique de l'Ouest et au Sahel	Gouvernement nigérian et Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme	Uyo (Nigéria)
18-19 novembre	Collaboration de la Direction de la science et de la technologie du Ministère de la sécurité intérieure des États-Unis à l'appui de la sécurité en matière de menaces chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires	Groupe de travail international Landau Network-Centro Volta, National Nuclear Security Administration des États-Unis d'Amérique et Ministère italien des affaires étrangères	Rome